

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

22 AOÛT 2019



Le Graf «La Plagne Tarentaise» sur le skate park !
CP JNJ Photo



la Plagne Tarentaise

L'an deux mille dix neuf

Le 22 août à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc Boch, maire,

MM. Favre Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, Renaud Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, Gonthier Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. Merel Patrice, 1er adjoint, Mme Groetzinger Marie-Suzanne, 2e adjointe, M. Buthod Garçon Freddy, 3e adjoint, Mme Gensac Véronique, 4e adjointe, M. Poussin Roger, 5e adjoint, Mme Charrière Christiane, 6e adjointe, M. Hanrard Bernard, 7e adjoint, Mme Buthod Maryse, 10e adjointe,

Mmes Astier Fabienne, Bérard Patricia, Girod Gedda Isabelle, Faggianelli Evelyne, Ferrari Valérie, Lizeroux Marion, Marchand Maillet Patricia, Michelas Corine, Montmayeur Myriam, conseillères municipales

MM. Anxionnaz Didier, Blanchet Jean-Luc, Bornand Jérémy, Bouzon Charles, Broche Richard, Cleyrat Christian, Dancre Francis, Koumanov Stefan, Luiset René, Ollinet Alain, Ougier Pierre, Ougier-Simonin Joël, Pellicier Guy, Richermoz Roland, Servajean Daniel, Tresallet Anthony, Usannaz Bernard, conseillers municipaux

Excusés :

Mmes Hoën Martine, 8e adjointe (pouvoir à Daniel Renaud), Bertrand Chantal (pouvoir à Guy Pellicier), Emprin Sylvie (pouvoir à Isabelle Girod-Gedda)

MM. Montillet Gérard, 9e adjoint (pouvoir à Christiane Charrière), Allamand René (pouvoir à Patrice Merel), Collomb Pascal (pouvoir à Charles Bouzon), Girond Emmanuel (pouvoir à Didier Anxionnaz), Morin Sébastien (pouvoir à Bernard Hanrard), Ougier Raphaël (pouvoir à Fabienne Astier), Silvestre Marcel (pouvoir à René Luiset),

Absents :

MM. Allain Yann, Astier Laurent, Tardy Lionel

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Fabienne Astier est élue secrétaire de séance

Monsieur le maire explique que le conseil municipal du mois de septembre a été avancé car une décision concernant les intérêts de la collectivité devait être délibérée avant fin août. Il remercie les élus pour leur compréhension.

Monsieur le maire présente ensuite monsieur Silvère Say, nouveau directeur général des services de la commune, qui a pris ses fonctions le 1er août 2019.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la démission de madame Séverine Brun, conseillère municipale de la Plagne Tarentaise et adjointe de la commune déléguée de Macot La Plagne pour des raisons personnelles. L'effectif du conseil municipal de La Plagne Tarentaise est désormais de 51 élus.

Monsieur le maire rappelle que madame Séverine Brun était élue au conseil communautaire et il convient donc de la remplacer. Monsieur le maire indique que la candidate suivante, susceptible de la remplacer, était madame Christiane Charrière. Cette dernière ayant refusé le poste, monsieur le maire propose ainsi madame Patricia Bérard comme nouvelle représentante de la commune de La Plagne Tarentaise au conseil communautaire.

Le conseil municipal prend acte de l'effectif du conseil municipal porté à 51 élus et approuve la nomination de madame Patricia Bérard à l'unanimité.

Administration générale

1. DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE - APPEL CONTRE LE JUGEMENT N° 1703020 RENDU LE 25 JUIN 2019 PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

Monsieur Jean Luc Boch et monsieur Joël Ougier-Simonin ne prenant pas part au vote, quittent la séance.

Monsieur Patrice Merel rappelle qu'il est dans l'intérêt de la commune de faire appel du jugement rendu le 25 juin 2019 par le Tribunal Administratif de Grenoble qui a annulé la délibération du 3 avril 2017 par laquelle le conseil municipal a accepté la cession de parcelles communales à la société La Cascade.

Il rappelle qu'il préside la séance sur ce point de l'ordre du jour, monsieur le maire s'étant retiré de la séance pour ne participer ni aux débats ni au vote. De même, il a été demandé à monsieur Joël Ougier Simonin de se retirer de la séance en application d'une jurisprudence de la Cour Administrative d'Appel de Paris, étant lui-même à l'origine du recours contre la collectivité.

Monsieur Patrice Merel rappelle que par une délibération n°2017-136 en date du 3 avril 2017, le conseil municipal a accepté la cession de parcelles communales à la société La Cascade au prix global de 1 000 000 d'euros.

Par un jugement n°1703020 rendu le 25 juin 2019, et rectifié par ordonnance du 1er juillet 2019, le tribunal administratif de Grenoble a annulé cette délibération du 3 avril 2017. Le tribunal a en effet écarté les moyens présentés par le requérant à l'exception d'un seul portant sur la qualité de chef d'entreprise de Jean Luc Boch. Sa société ayant été par la suite sous-traitant du promoteur, il aurait eu un intérêt distinct de celui de la commune dans cette affaire.

Le tribunal a ainsi considéré que la délibération attaquée aurait été prise en méconnaissance des dispositions de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, monsieur le maire n'aurait pas dû prendre part au vote de cette délibération. Monsieur Patrice Merel indique qu'il a été fait appel de ce jugement par une requête en appel déposée le 5 juillet 2019 au greffe de la cour administrative d'appel de Lyon.

Afin d'écartier tout éventuel débat contentieux relatif à la recevabilité de la requête en appel, monsieur Patrice Merel explique que le conseil municipal doit désigner un de ses membres pour représenter la commune en appel.

Avant de délibérer sur ce point, monsieur Patrice Merel souhaite apporter quelques précisions suite aux diverses rumeurs et observations qui ont été portées à la connaissance des conseillers. Cela porte notamment sur le prix de vente de ce terrain, soi-disant trop bas. En premier lieu, il rappelle que la cour des comptes a réalisé un rapport sur la situation financière et la gestion de la collectivité portant sur les années 2013 à 2017. Sur son rapport, elle n'a relevé aucune anomalie sur les cessions foncières et a dressé un bilan tout à fait satisfaisant de la gestion communale.

Dans un deuxième temps, monsieur Patrice Merel présente un tableau récapitulatif des cessions foncières de la collectivité. Ce tableau démontre clairement que ce terrain n'a pas été vendu à un tarif plus bas que le marché et que le prix du m² correspond à la délibération n°2008-125 du 16 juillet 2008. Ce terrain est même celui qui a été vendu le plus cher sur les opérations foncières de la commune depuis plus de dix ans. En revanche, monsieur Patrice Merel ne nie pas qu'une erreur de surface a été malheureusement faite. A ce titre, il souhaite pouvoir apporter tous les éclaircissements possibles aux élus le plus rapidement possible.

Madame Maryse Buthod est étonnée de la distribution du tableau récapitulatif, alors qu'on lui avait répondu, lors de la réunion maires et adjoints délégués du 19 août 2019, qu'aucun élément servant à la défense ne serait fourni. Madame Maryse Buthod demande quelle est la personne qui a décidé de faire appel du jugement alors que le conseil municipal n'a pas été consulté.

Monsieur Patrice Merel répond que l'appel devait être déposé rapidement et que la collectivité a suivi les conseils du cabinet d'avocat.

Monsieur le directeur général des services ajoute que monsieur le maire a décidé de prendre une mesure à titre conservatoire pour la collectivité et qu'il avait délégué pour interjeter l'appel du 05 juillet dernier. Il est demandé au conseil municipal de nommer ce jour un autre représentant afin d'écartier tout éventuel débat contentieux relatif à la recevabilité de la requête en appel. Ensuite, il explique que le conseil municipal devait impérativement nommer ce représentant avant le 02 septembre afin de respecter les délais de rigueur (2 mois) pour interjeter appel (décision définitive du 1er juillet 2019). Enfin, il rappelle qu'il n'est pas possible de donner l'ensemble des éléments aux conseillers afin de respecter la stratégie de défense de la commune et éviter de donner des arguments au requérant, conformément aux échanges avec notre cabinet d'avocat.

Madame Isabelle Girod-Gedda demande sur quelle délégation le maire s'est appuyé pour faire appel. A nouveau, monsieur le directeur général des services rappelle que le conseil municipal a délégué au maire les pouvoirs d'interjeter toutes les actions en justice défendant la collectivité. Madame Isabelle Girod-Gedda fait remarquer que la collectivité s'est appuyée sur la délibération n°2016-007 du 7 janvier 2016 alors que le conseil municipal avait délibéré le 1er juillet 2019 sur une délibération précisant que le maire

ne pouvait intervenir dans le cas où il serait personnellement intéressé. Monsieur le directeur général des services explique que monsieur le maire avait pouvoir d'intervenir en première instance donc par conséquent il pouvait faire appel dans le cadre du jugement en première instance.

Madame Véronique Gensac indique que les conseillers municipaux présents ne connaissent pas tout le contenu de l'appel. Elle souhaite rappeler que même si le maire a le pouvoir d'ester en justice pour le compte de la collectivité, il doit tenir le conseil municipal au courant de ses actions comme le prévoit le règlement intérieur du conseil municipal adopté par délibération le 1er février 2016. Or notre conseil municipal n'a pas été tenu informé ni de l'action en justice, ni des réponses faites auprès du tribunal administratif, ni du jugement, ni de l'appel et de son contenu de l'appel. Cette absence d'information depuis le début de la procédure qui n'est pas récente ne peut que contribuer à alimenter des rumeurs contre l'ensemble du conseil municipal.

Madame Véronique Gensac regrette le manque de communication dans cette affaire. Elle demande à avoir accès au rapport qui sera remis au tribunal administratif sans quoi elle ne votera pas pour nommer un représentant de la collectivité sur une affaire où elle ignore les tenants et les aboutissants.

Monsieur Patrice Merel rappelle que le jugement est arrivé début juillet, sa version définitive arrivant après le conseil du 1er juillet. La collectivité n'a pas eu de directeur général pendant plus d'un mois et que les services travaillent encore sur le dossier qui sera présenté au tribunal et sont notamment à la recherche de l'origine des erreurs de surface. Il attire l'attention des élus sur la complexité du terrain et sur le fait que l'erreur pourrait ne pas venir de la collectivité.

Madame Isabelle Girod Gedda estime que le dossier pourrait être quand même communiqué aux élus.

Monsieur Patrice Merel exprime son souhait d'éclaircir au plus vite la situation et de communiquer les résultats aux élus. Monsieur Patrice Merel explique qu'il a été très touché par les accusations portant sur la vente du terrain alors que cette dernière s'est faite dans les règles.

Monsieur Bernard Hanrard s'interroge sur le prix de rétrocession à la collectivité du bâti ayant servi pour les locaux de santé et de sécurité.

Monsieur Patrice Merel prend note de la demande et indique que les chiffres et les conditions de rétrocession seront communiqués au conseil municipal.

Monsieur Roger Poussin rejoint mesdames Véronique Gensac et Isabelle Girod-Gedda et regrette que les élus n'aient pas été informés de cette affaire par le maire et qu'en plus un appel ait été interjeté sans que le conseil municipal ne soit consulté. Il mentionne également la problématique des surfaces. Monsieur Patrice Merel a bien conscience qu'une erreur a été faite sur les surfaces et rassure les élus sur le fait qu'ils seront informés dès que les services auront éclairci ce dossier.

Monsieur Patrice Merel entend bien les interrogations des élus suite à un manque de communication.

Monsieur Roger Poussin demande la raison pour laquelle la collectivité a fait appel puisque de toutes manières la délibération est obligatoirement annulée. Il demande également pourquoi une nouvelle délibération est nécessaire si la commune fait appel.

Monsieur le directeur général des services explique que l'appel n'est pas suspensif en droit administratif et ainsi la collectivité devra obligatoirement représenter la délibération à un prochain conseil municipal.

Cette délibération sera identique à la délibération annulée, à l'exception de l'absence du maire lors du débat et du vote.

Monsieur le directeur général des services explique qu'il a été décidé de faire appel afin de protéger la commune contre d'autres actions pouvant être intentées par d'autres parties concernées par l'affaire qui considéreraient qu'elle porte atteinte à leur image.

Madame Véronique Gensac ne comprend toujours pas pourquoi les élus n'ont pas été informés dès le début de l'affaire.

Monsieur Richard Broche souhaite rappeler que lors de la délibération prise en 2017 pour la vente du terrain, des réponses devaient être apportées aux élus ; ce qui n'a jamais été fait. Il lui paraît difficile de voter ce soir alors que des éléments manquent pour l'aider à prendre une décision. De plus, il est demandé aux élus d'approuver une action en justice décidée sans qu'ils aient été consultés.

Monsieur Richard Broche craint que la commune soit pénalisée s'il s'avère que les surfaces vendues ne sont pas bonnes.

Monsieur Daniel Renaud déplore également le manque de communication sur cette affaire.

Monsieur Anthony Favre mentionne le règlement intérieur du conseil municipal qui stipule que tout membre a le droit d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

il indique qu'il a passé une mention, en tant qu'agent immobilier, d'expert en valeur vénale des biens immobiliers et fonciers et rappelle à ce titre au conseil municipal les 5 documents obligatoires à présenter lors d'une cession de bien : l'avis des domaines, les surfaces, les contenances, le relevé de propriété et l'acte authentique. Ces éléments auraient permis aux élus d'avoir une meilleure connaissance de l'affaire avant le conseil municipal s'ils avaient été joints au dossier de la convocation.

Monsieur Anthony Favre signale que les collectivités abonnées à la gazette de la commune ont eu accès à un jugement de la cour d'appel de Nantes reprenant une délibération de cession foncière annulée par l'absence de l'avis des domaines. Il tient à attirer l'attention des élus sur le fait que cet avis des domaines n'a pas été joint à la première délibération d'avril 2017 et lors de la séance de ce jour

Monsieur Bernard Hanrard informe les élus qu'il a pris conseil auprès d'un autre avocat qui lui a confirmé le bien-fondé de faire appel et l'intérêt de ne pas divulguer les pièces jointes à la défense.

Monsieur Bernard Hanrard reconnaît qu'il y a eu un manque de communication au sein des élus mais il estime que la commune doit maintenir sa requête en appel afin de se prémunir de toutes autres actions. Il propose ainsi de mettre en place un groupe de travail issu des quatre communes afin de travailler sur cette affaire.

Le conseil municipal approuve la création d'un groupe de travail.

Monsieur Patrice Merel demande quelles sont les personnes intéressées ?

Messieurs Roger Poussin et Anthony Tresallet pour la commune déléguée de Bellentre.

Messieurs Bernard Hanrard et Guy Pellicier pour la commune déléguée de Valezan.

Mesdames Evelynne Faggianelli et Fabienne Astier pour la commune déléguée de Macot La Plagne.

(note du rédacteur : A la suite de la séance du conseil municipal, messieurs René Luiset et Charles Bouzon ont fait part de leur souhait de participer à ce groupe de travail)

Monsieur Patrice Merel souhaite apporter une précision : Le fait d'annuler la délibération ne remet pas en cause la vente du terrain. La vente a été purgée de tout recours et il n'y a aucun risque de faire démolir le bâtiment. Il est

juste demandé au conseil municipal de redélibérer sans la présence du maire.

Monsieur Roger Poussin est inquiet pour l'image de la commune si la collectivité perd en appel.

Monsieur Patrice Merel répond que l'image peut être également défavorable si la commune ne se défend pas.

Monsieur Patrice Merel demande si un conseiller est candidat pour représenter la collectivité dans le cadre de l'appel contre le jugement n° 1703020 rendu le 25 juin 2019 par le Tribunal Administratif de Grenoble.

Monsieur Bernard Hanrard propose sa candidature.

Aucun autre candidat ne se manifeste.

Monsieur Patrice Merel demande au conseil municipal de désigner monsieur Bernard Hanrard pour représenter la commune devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon dans le cadre de cette instance d'appel et d'autoriser monsieur Bernard Hanrard à désigner tout mandataire habilité pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'instance d'appel engagée.

Monsieur Daniel Servajean demande si le vote peut se faire à bulletin secret. Monsieur Patrice Merel explique qu'un tiers des membres présents doivent approuver le vote à bulletin secret pour qu'il puisse être mis en place. 16 conseillers municipaux demandent le vote à bulletin secret.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le conseil municipal décide qu'il doit être fait appel du jugement n° 1703020 rendu le 25 juin 2019 par le Tribunal Administratif de Grenoble et valide en conséquence la requête en appel déposée ; nomme monsieur Bernard Hanrard pour représenter la commune devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon dans le cadre de cette instance d'appel ; et l'autorise à désigner tout mandataire habilité pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'instance d'appel engagée. (Votants : 46, pour : 27, contre : 19)

Messieurs Jean-Luc Boch et Joël Ougier Simonin réintègrent la séance.

2. ELECTION DU DEUXIÈME ADJOINT DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT SUITE À LA DÉMISSION DE MME BRUN

Monsieur Jean Luc Boch rappelle la démission de madame Séverine Brun à son poste de conseillère municipale de La Plagne Tarentaise et de deuxième adjoint de la commune déléguée de Macot en charge des finances. Il convient donc de la remplacer en tant qu'adjointe de la commune déléguée de Macot.

Après avoir procédé à l'appel des candidatures au sein des conseillers communaux de Macot, madame Patricia Bérard a proposé sa candidature.

Le conseil municipal élit madame Patricia Bérard comme deuxième adjoint de la commune déléguée de Macot. (Votants : 48, pour : 48)

3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR ACCUEILS VACANCIERS HALTES GARDERIES

Madame Christiane Charrière explique qu'il convient de modifier le règlement intérieur de la halte-garderie de Plagne-centre destiné à l'accueil des enfants vacanciers afin de stipuler que deux sites d'accueil seront proposés: Plagne Centre (de 5 mois à 6 ans) et Belle Plagne (de 5 mois à 4 ans).

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur pour l'accueil des vacanciers dans les haltes-garderies de Plagne Centre et de Belle Plagne. (Votants: 48, pour : 48)

Finances

4. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LA COMMUNE D'AIME LA PLAGNE POUR LA NAVETTE DES CHARMETTES / PLAGNE AIME 2000

Madame Fabienne Astier rappelle que les communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ont mis en place un service de transport urbain de personnes depuis le hameau des Charmettes jusqu'au site d'altitude de Plagne Aime 2000 depuis la saison hivernale 2012-2013. A cet effet une convention a été signée entre les deux communes le 2 décembre 2014. Cette convention a pris fin en avril 2017 et a été prolongé d'un an par avenant. Il convient donc de renouveler cette convention à partir de la saison 2018/2019 afin de demander la participation de 25% à la commune d'Aime-La-Plagne pour les dépenses de ce service.

Le conseil municipal approuve le projet de convention de participation financière avec la commune d'Aime-La-Plagne pour la navette des Charmettes / Plagne Aime 2000, telle que présentée. (Votants: 48, pour : 48)

5. TOURISME : TAXE DE SÉJOUR 2020

Avant de passer la parole à monsieur Anthony Favre, monsieur Jean-Luc Boch informe qu'une erreur s'est glissée dans le tarif de la taxe de séjour concernant les campings. Il demande au conseil municipal de prendre acte de cette modification.

Le conseil municipal prend acte de la modification apportée à ce point .

Monsieur Anthony Favre explique que lors de sa réunion du 2 juillet 2019, la commission taxe de séjour du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne a été amenée à examiner les modifications éventuelles des différents tarifs de la taxe de séjour applicables au 1er janvier 2020. Il indique que le montant de la taxe de séjour reste inchangé, à l'exception du tarif concernant les hébergements non classés ou en cours de classement, pour lequel est proposé un taux communal de taxe de séjour de 5% contre 2.5% aujourd'hui. Le taux global pour cette catégorie serait porté à 5.5% en incluant la taxe départementale.

Le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs de la taxe de séjour applicables au 1er janvier 2020 tels qu'ils lui sont présentés. (Votants: 48, pour : 48)

Ressources humaines

6. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION À TEMPS NON COMPLET EN UN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE À TEMPS COMPLET

Madame Christiane Charrière explique que la réorganisation en cours au sein de la structure du multi-accueil à Plagne Centre ainsi que les effectifs des enfants présents à l'année obligent à modifier un poste permanent de non-diplômé à 32h en un poste permanent de diplômé à 35h, afin de garantir le respect de la réglementation imposée par la PMI.

Elle propose ainsi la modification du poste comme suit :

- Au 1er septembre 2019 suppression d'1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 32h hebdomadaires et création à la même date d'1 poste d'auxiliaire de puéri-

culture à temps complet 35h hebdomadaires.

Le conseil municipal approuve la transformation du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 48, pour : 48)

7. CRÉATION D'UN POSTE À CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE D'UN MOIS AU MULTI ACCUEIL « LES P'TITS BONNETS »

Considérant les inscriptions prévues pour le mois d'octobre au multi accueil les p'tits bonnets à Plagne Centre, madame Christiane Charrière propose la création d'un poste de diplômé comme suit pour ledit mois :

- 1 Auxiliaire de puériculture ou Éducateur de Jeunes Enfants ou infirmière puéricultrice, temps complet 35 heures hebdomadaires, du 1er au 31 octobre 2019.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 48, pour : 48)

8. CRÉATION D'UN POSTE À CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE DU 1ER OCTOBRE 2019 AU 30 AVRIL 2020 AU MULTI ACCUEIL « LES P'TITS BONNETS » — SURCROIT D'ACTIVITÉ

Dans le cadre de la réorganisation du service de direction de la structure multi-accueil «Les p'tits bonnets» à Plagne Centre, madame Christiane Charrière propose la création du poste suivant :

-1 Auxiliaire de puériculture ou Éducateur de Jeunes Enfants ou infirmière puéricultrice, du 1er octobre 2019 au 30 avril 2020. Poste à temps complet 35h hebdomadaires
Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 48, pour : 48)

9. CRÉATION D'UN POSTE À CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE À TEMPS NON COMPLET DU 1ER SEPTEMBRE 2019 AU 30 AVRIL 2020 AU SERVICE ACCUEIL ET SERVICES À LA POPULATION — SURCROIT D'ACTIVITÉ

Monsieur Pierre Gonthier rappelle les opérations de recensement au titre de l'année 2020, pour la commune de la Plagne Tarentaise. A ce titre, il propose la création d'un poste d'attaché territorial à temps non complet 17h50 pour la période du 1er septembre 2019 au 30 avril 2019 afin d'assurer les missions de coordonnateur communal du recensement de la population et des agents municipaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 48, pour : 48)

10. OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF À TEMPS COMPLET EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE D'UN MOIS — SURCROIT D'ACTIVITÉ

Monsieur Pierre Gonthier informe que les élus des commissions d'urbanisme de Bellentre et Macot La Plagne ont validé une demande d'ouverture de poste en contrat à durée déterminée pour le service urbanisme afin que le stagiaire puisse terminer sa mission de numérotation et dénomination des voies.

Il propose ainsi la création d'un poste non permanent à temps complet d'adjoint administratif du 23 septembre 2019 au 22 octobre 2019.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 48, pour : 48)

Marchés publics

11. CONVENTION CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR PASSATION MARCHÉ TRANSPORTS SANITAIRES TERRESTRES

Monsieur Jean Luc Boch explique que les communes d'Aime-la-Plagne et de La Plagne Tarentaise se sont rapprochées pour créer un groupement de commandes pour les prestations de transport sanitaire terrestre des personnes blessées sur les différents satellites de La Plagne altitude et villages (à l'exception de la station de Champagny Plagne) dans la continuité des secours sur pistes et en direction des cabinets médicaux ou du centre hospitalier le plus proche. Il s'agit d'un marché d'un an reconductible trois fois. La commune d'Aime-La-Plagne est pressentie pour assurer le rôle de coordonnateur du groupement.

Monsieur le maire ajoute qu'il convient également de désigner le représentant de la commune de La Plagne Tarentaise qui siègera au sein de la commission d'appel d'offres de ce groupement. Il propose monsieur Patrice Merel, 1er adjoint en charge de la sécurité et membre de la commission d'appel d'offres de la commune de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec la commune d'Aime-La-Plagne concernant le groupement de commandes pour le transport sanitaire de personnes sur le domaine skiable de La Plagne (hormis Champagny) et désigne monsieur Patrice Merel comme membre de la commission d'appel d'offres pour ce groupement. (Votants : 48, pour : 48)

Urbanisme

12. ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION DE LA PARCELLE 038 AC 1320 SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Monsieur Anthony Tresallet, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Monsieur Roland Richermoz rappelle que la commune de La Plagne Tarentaise a été informée, par déclaration d'intention d'aliéner (DIA) reçue le 24 avril 2019, de l'intention de Monsieur Gilles Tresallet d'aliéner sa parcelle cadastrée 038 section C n° 1320, lieu-dit Blanchine d'une superficie de 00 ha 03 a 15 ca.

La commune a préempté cette parcelle, jouxtant l'école maternelle, afin de pouvoir réaliser 8 stationnements et un arrêt minute pour les bus scolaires. L'ensemble permettra ainsi de répondre au besoin important de stationnement de la zone tout en garantissant un accès sécurisé direct à l'école.

L'arrêté portant exercice du droit de préemption a été pris le 17 juillet 2019 et adressé au vendeur et à l'acheteur de cette parcelle.

Il convient maintenant d'autoriser monsieur le maire à signer l'acte de vente relatif à l'acquisition de la parcelle

cadastrée 038 section C n°1320 de 315m² au prix de 19 000 € soit 60.32 €/m².

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte authentique intervenant entre la commune et monsieur Gilles Tresallet constatant le transfert de propriété en suite de la décision de préemption de la parcelle cadastrée 038 section C n° 1320 d'une superficie de 00 ha 03 a 15 ca et ce au prix proposé dans la déclaration d'intention d'aliéner à savoir la somme de 19 000 € (dix-neuf mille euros). (Votant : 47, pour : 47)

13. AVENANT À LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur Patrice Merel rappelle qu'afin de pallier au désengagement de l'État et d'accompagner les communes dans leur gestion des autorisations d'urbanisme, l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTIV) porte depuis 2014 un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme. Les communes, compétentes en Application du Droit des Sols (ADS), peuvent solliciter ce service afin de les accompagner dans l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Les modalités d'organisation, administratives, juridiques, techniques et financières de ce service sont précisées dans une convention de prestation de service entre l'APTIV et les communes bénéficiaires du service (délibération n°2016-332 du 05 décembre 2016).

Monsieur Patrice Merel explique que le service instructeur de l'APTIV est dans la nécessité de recruter un agent pour répondre aux besoins des collectivités, par conséquent la grille tarifaire a été modifiée comme suit :

Ajout d'un tarif : Participation annuelle des communes bénéficiant du service à hauteur de 1.30€/habitant.

Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec l'APTIV afin d'adapter les tarifs.

(Votants : 48, pour : 48)

14. ENGAGEMENT DE PRINCIPE SUR LA PRESCRIPTION D'UNE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME (PLU) À L'ÉCHELLE DE LA PLAGNE TARENTAISE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le Schéma de Cohérence Territoriale de Tarentaise (SCOT) a été approuvé par les élus de l'Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise (APTIV), le 14 décembre 2017.

Les services de l'APTIV et de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ont alors évalué la compatibilité des PLU existant avec le SCOT de Tarentaise.

Les conclusions de cette analyse communiquée à la collectivité sont les suivantes :

- PLU de la commune déléguée de Belleentre : mise en compatibilité par une révision allégée : procédure en cours
- PLU de la commune déléguée de La Côte d'Aime : mise en compatibilité par une révision générale du PLU
- PLU de de la commune déléguée de Macot la Plagne : révision générale en cours prenant en compte le SCOT Tarentaise
- PLU de la commune de Valezan : compatible avec la SCOT

Monsieur le maire explique que l'absence de révision du PLU de la commune déléguée de la Côte d'Aime dans les délais impartis oblige à engager la révision générale des PLU de l'ensemble des communes déléguées.

Un PLU unique devra être élaboré pour l'ensemble de la commune nouvelle.

En raison de la révision générale du PLU de la commune déléguée de Macot la Plagne en cours et des élections municipales de mars 2020, la commune de la Plagne Tarentaise a sollicité un délai auprès des services de l'Etat pour prescrire le PLU sur le territoire de La Plagne Tarentaise. Monsieur le maire indique que, par courrier du 08 avril 2019, l'Etat a accordé un délai à la collectivité. En revanche, l'Etat sollicite un engagement formel de la collectivité sur la prescription du PLU sur le territoire de la Plagne Tarentaise immédiatement après les élections municipales en mars-avril 2020.

Le conseil municipal s'engage à prescrire une révision générale du PLU sur le périmètre de La Plagne Tarentaise à l'issue des élections municipales de mars 2020. (Votants : 48, pour : 48)

Questions diverses

TARIFS LOGEMENTS SAISONNIERS ET CHARGES

Madame Patricia Bérard explique qu'actuellement les saisonniers logés sur la Plagne et Macot paient un loyer mensuel de 150 € comprenant un forfait de 12 m³ d'eau et de 10€/m² d'électricité pour la saison hivernale ; en cas de dépassement du forfait les consommations supplémentaires sont facturées.

La commune déléguée de Bellentre a souhaité uniformiser ses tarifs avec la commune déléguée de Macot La Plagne et a porté son loyer mensuel à 150 euros sans forfait par délibération n°2019-172 du 1er juillet 2019.

Madame Patricia Bérard attire l'attention des élus sur les difficultés de recrutement d'agents saisonniers rencontrées par la collectivité. De ce fait, la commune déléguée de Macot La Plagne s'interroge quant à une baisse éventuelle du loyer demandé.

En effet, monsieur le maire ajoute que certaines communes de Tarentaise, supports de station, proposent plus d'avantages aux salariés, ce qui entraîne des difficultés de recrutement pour la collectivité. Le fait de baisser le prix du loyer rendrait éventuellement la commune plus attractive.

Monsieur Richard Broche trouve important de faire participer financièrement les agents au loyer afin de les responsabiliser vis à vis du logement.

Monsieur le maire est d'accord sur ce point, et n'a jamais envisagé la gratuité. En revanche, le fait de baisser le loyer permettra peut-être de recruter plus facilement.

Monsieur Anthony Favre alerte les élus sur le fait que la commune déléguée de Bellentre loue ses appartements à des socio-professionnels et que cela risque de poser un problème d'égalité si le loyer est trop bas pour les saisonniers de la collectivité.

Monsieur le maire précise que le socio-professionnel, au contraire de la commune, peut proposer un salaire plus élevé. La commune ne peut malheureusement pas proposer des salaires plus importants car ces derniers sont régis par une grille indiciaire. Monsieur le maire ne demande pas de réponse immédiate des élus mais souhaite qu'une réflexion soit lancée afin de trouver une solution pour l'hiver prochain.

CHARTRE GRAPHIQUE LA PLAGNE TARENTAISE

Monsieur le maire présente la charte graphique de La Plagne Tarentaise qui permet d'uniformiser la communi-

cation externe de la commune.

SKATE PARK

Marion Lizeroux signale que des graffeurs vont venir réaliser une belle décoration sur les murs du skate park durant le week-end et la semaine qui suit le conseil municipal en vue de son inauguration le 27 août.

CONSEILS COMMUNAUX **MACOT LA PLAGNE**

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 15 JUILLET 2019

Présents : M. Jean Luc Boch, maire
MM. René Allamand, Patrice Merel, Gérard Montillet,
Mme Christiane Charrière, adjoints
Mmes Fabienne Astier, Patricia Bérard, Corine Michelas,
Excusés : Mmes Séverine Brun, Evelyne Faggianelli, Myriam Montmayeur, Marion Lizeroux, Absents : MM. Laurent Astier, Richard Broche, Stéfan Koumanov, Pierre Ougier, Joël Ougier Simonin et Raphaël Ougier

Monsieur le maire accueille mesdames Candice Gilg et Lydie Garcia, respectivement chargée de mission pour la communication et directrice de la structure « Bains et spa de La Plagne ».

1. BAINS ET SPA DE LA PLAGNE

Monsieur le maire donne la parole à madame Lydie Garcia pour qu'elle puisse présenter un premier bilan de la structure.

Madame Lydie Garcia explique que cet hiver, les soins et le Spa Premium ont eu beaucoup de succès. En revanche, il a été plus difficile de remplir la partie Spa Family. Madame Lydie Garcia pense que les touristes ne savent pas qu'un centre de forme et de bien-être existe sur la station et surtout qu'il est accessible avec des enfants.

Madame Candice Gilg fait remarquer que les Spas Family sont des équipements très rares et que les personnes n'ont donc pas conscience qu'ils peuvent venir avec leurs enfants. Il est donc primordial d'axer la communication sur la famille. En outre, les tarifs ne sont pas un point de blocage puisque ce sont les soins les plus chers qui marchent le mieux, et ceci est un point très positif.

Ensuite, madame Lydie Garcia explique que la première année d'exploitation a été chaotique suite aux nombreuses difficultés techniques et de sécurité rencontrées (Travaux non finis).

Concernant ce début d'été, madame Lydie Garcia annonce une fréquentation plutôt faible de la structure : 10 personnes environ sur le premium/jour et 50 personnes sur le Family grâce au partenariat passé avec Pierre et Vacances.

Madame Lydie Garcia indique que l'effectif du personnel pour l'été est de 8 personnes.

Mesdames Fabienne Astier et Patricia Bérard alertent sur le fait que la clientèle de l'été n'est pas la même que l'hiver.

Madame Lydie Garcia explique que la clientèle présente s'offre des soins pour se faire plaisir et que Deep Nature a aussi mis en place des offres.

Suite à l'interrogation de monsieur Jean Luc Boch sur le prévisionnel été de Pierre et Vacances, madame Fabienne Astier annonce + 26% sur le mois de juillet pour les premiers chiffres.

Monsieur Jean Luc Boch demande si les usagers viennent principalement du versant de Bellecôte ou également de Plagne Centre. Madame Lydie Garcia répond que la clientèle estivale reste localisée sur Belle Plagne.

Madame Candice Gilg rappelle qu'une bonne communication passe par la répétition.

Ensuite, elle présente la problématique du site internet de l'office du tourisme où l'utilisateur ne trouve pas facilement l'existence d'un espace bien-être et des piscines sur la station. Ces équipements sont très importants, à l'heure actuelle, pour le consommateur. Monsieur le

maire ajoute que la communication France Montagne et Auvergne Rhône Alpes est très axée sur le SPA/Piscine/ Bien être/activité de plein air.

Les élus souhaitent qu'un onglet « Espace Bien-être et piscine » soit ajouté au site internet actuel de La Plagne. Il demande également que René Allamand surveille que, lors de la refonte du site de La Plagne, cet onglet existe bien et qu'il soit mis en valeur. Il sera demandé à l'office du tourisme de présenter le site internet aux élus avant de le finaliser.

Madame Candice Gilg informe les élus que le partenaire DEEP NATURE a bien assuré sa propre communication : Site internet, brochures, post FB sponsorisé...

Madame Candice Gilg conseille de privilégier une communication de bord de route soit avec des panneaux d'affichage, soit avec des kakémonos.

Les élus demandent que des kakémonos (5) soient réalisés avec un visuel été/hiver (Recto/Verso). Ils seront posés le long de la route en vallée, en montant et à l'arrivée à Belle Plagne.

Ensuite, monsieur René Allamand évoque la possibilité de mettre une bâche sur le parking de Plagne Bellecôte, ou même sur la cantine BOTTO. Monsieur Gérard Montillet se rendra sur place pour étudier la faisabilité de ce projet. Le cas échéant, il prendra les mesures.

Madame Candice Gilg ajoute qu'il va être proposé, aux restaurants ouverts cet été, des sets de table à l'image des Bains et Spa de La Plagne. Elle ajoute qu'elle doit rencontrer la SAP et les écoles de ski pour évoquer avec eux la possibilité d'un partenariat.

Madame Candice Gilg souhaiterait trouver une solution pour faire connaître la structure aux gens du pays, qui sont les meilleurs vendeurs des prestations de la station. Madame Fabienne Astier demande si des tarifs ont été mis en place pour les saisonniers. Madame Lydie Garcia répond par la négative pour cet été car il existe déjà des réductions sur les entrées et les soins.

Suite à l'interrogation de monsieur Gérard Montillet sur l'avancée de sa mission, madame Candice Gilg répond que l'essentiel a été réalisé, et qu'il reste uniquement la SAP, les ESF et quelques hébergeurs à rencontrer.

Au niveau de l'événementiel, madame Candice Gilg explique que Deep Nature avait mis 3 personnes à disposition de la manifestation « Sublimics » et que cela a été une réussite. Concernant la 6000D, une offre a été envoyée via l'emailing de l'office du tourisme et des flyers seront mis dans chaque « sac coureur ». Deep Nature a prévu de faire une nocturne lors du Festi'plagne. Madame Candice Gilg précise que Deep Nature s'est beaucoup investi en dotation ou participation lors des événements de la station.

Avant de prendre congé de mesdames Candice Gilg et Lydie Garcia, monsieur le maire les remercie pour leur disponibilité lors de ce conseil communal.

2. PROJET SAP

Monsieur René Allamand souhaite faire un point sur les projets de la SAP.

Monsieur René Allamand rappelle que le projet Yéti a dû être stoppé.

Monsieur René Allamand présente le nouveau projet pour désengorger le télésiège de la Bergerie. L'objectif est de permettre à la clientèle de rejoindre Champagny au départ de Plagne Centre pour éviter que tout le flux des skieurs se dirige vers La Bergerie.

La SAP propose donc de faire démarrer le télésiège des Verdon à Plagne Centre en posant la gare de départ à l'emplacement de l'ancien bâtiment des pistes. Sur ce projet, la SAP travaille actuellement sur l'étude de faisabilité pour une livraison hiver 2021-2022. Des réunions de concertation vont avoir lieu dès l'hiver prochain avec les propriétaires du Nanda Devi. Monsieur René Allamand ajoute que la piste de retour va être remodelée ainsi que le passage pour aller au Funiplagne (aussi bien côté La Plagne Aime 2000, que côté La Plagne Bellecôte/Belle Plagne). Monsieur René Allamand confirme que le télésiège des Verdon sera changé pour un télésiège débrayable 3 600 pers/heure.

Monsieur René Allamand évoque ensuite l'accès Roche de Mio/Glacier. Monsieur René Allamand explique que la direction de la société d'aménagement de La Plagne travaille actuellement sur un nouveau projet.

Ensuite monsieur René Allamand présente les travaux en cours :

- Réalisation de la machinerie de la future retenue du col de Forcle. Il précise que les services de l'Etat ont validé les travaux de la retenue du col de Forcle.
- Anticipation de travaux de réseaux neige de culture dans le but de sécuriser à terme les sommets de la Grande Rochette et Roche de Mio,
- Travaux de réseaux neige de culture sur la piste Mira, la liaison Champagny- Verdon sud, sur la piste Gentil – Bretelle débutant, TK Grangette-G1 et déplacement de réseaux sur le télésiège du Golf en vue de la future urbanisation sur La Plagne Aime 2000.
- Reprise de la piste derrière Plagne Soleil afin de l'adoucir et la rendre accessible à un plus grand nombre de skieurs
- Aménagement en terre devant le parking de la résidence « Front de Neige » à Plagne Villages pour rejoindre la piste

Suite à l'interrogation de monsieur Patrice Merel, monsieur René Allamand indique que le souhait de la SAP est d'investir massivement 30 millions d'euros et que le plan d'investissement a déjà été validé techniquement.

3. DÉMISSION SÉVERINE BRUN

Monsieur le maire annonce la démission de madame Séverine Brun pour des raisons personnelles.

Monsieur le maire indique qu'il faudra prendre deux délibérations au prochain conseil municipal pour son remplacement comme adjointe aux finances et comme représentante de la commune à la communauté de communes des Versants d'Aime.

Monsieur le maire demande si des élus souhaitent poser leur candidature.

Madame Patricia Bérard pose sa candidature pour le poste d'adjointe aux finances et éventuellement comme élue déléguée à la communauté de communes des Versants d'Aime.

4. OFFICE DU TOURISME DE LA GRANDE PLAGNE

Monsieur René Allamand explique aux élus que l'office du tourisme a souhaité uniformiser ses accueils et ses points informations tant au niveau de l'enseigne, que de la présentation intérieure. La marque La Plagne est mise en avant.

Les travaux de l'accueil de la salle omnisports font partis de ce projet et le changement est spectaculaire.

Madame Patricia Bérard explique qu'il a été décidé d'apposer uniquement les affiches des événements de La Plagne et les présentoirs ont été rassemblés de la même manière dans chaque accueil.

Madame Patricia Bérard trouve dommage que les hôtes ne soient pas habillées en concordance avec les

couleurs des nouveaux locaux et de la station.

5. TOUR DE FRANCE

Monsieur le maire explique que des pochoirs « BONNET DE LA PLAGNE » ont été commandés pour mettre sur la route pour le passage du Tour de France : 9 blancs et 8 rouges.

6. DÉPÔT DE PLAINTE

Monsieur le maire informe les élus que monsieur Joël Ougier Simonin a porté plainte contre la collectivité concernant la délibération des Lodges au Tribunal Administratif de Grenoble. Suite à la décision, Il indique que la commune a interjeté appel, et que ce dernier sera jugé à la Cour Administrative d'Appel de Lyon.

7. LOYER SAISONNIER

Monsieur le maire met en avant les difficultés à recruter des saisonniers pour la collectivité, notamment en hiver, qui préfèrent rejoindre d'autres stations avec de meilleures conditions d'embauche. Il propose notamment de supprimer ou réduire la participation demandée pour le logement et faire payer uniquement les charges locatives.

Le conseil communal donne son accord pour que ce point soit passé en conseil municipal.

Madame Corine Michelas soulève le problème de logement saisonnier sur la station.

Monsieur Patrice Merel explique qu'un particulier propose de reprendre une partie du bâtiment l'Arnica à La Roche pour 400 000 euros et de réaliser des logements pour les saisonniers et pour les ouvriers.

Il faudrait voir si la commune ne peut pas réaliser ce projet elle-même. Une vingtaine d'appartements pourrait être réalisée dans un premier temps et ensuite voir pour une extension avec des petits chalets. C'est une opportunité à saisir.

Madame Corine Michelas demande ce que va devenir le bâtiment Hilton à Plagne 1800.

Monsieur le maire répond que la SAP ne veut pas le céder et souhaite le réhabiliter pour son personnel.

8. CHUTE DU BLOC AU DESSUS DE LA ROCHE

Monsieur Patrice Merel demande si un retour a été fait au niveau de l'étude réalisée suite au rocher qui s'était détaché.

Monsieur Gérard Montillet explique qu'une réunion est prévue au mois d'août avec les différentes structures TDL, APTV et RTM afin de se positionner sur les modalités en mettre en œuvre pour sécuriser les bâtiments situés en contrebas.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Corine Michelas fait part du rappel du chef de poste du plan d'eau de la nécessité de venir signer la main courante toutes les semaines. Monsieur Patrice Merel prend note de cette demande.

- Monsieur Gérard Montillet fait suite à la demande de monsieur Joël Ougier Simonin de connaître le montant exact des travaux de la Place Perrière. Monsieur Gérard Montillet apporte une correction par rapport à ce qui avait été dit au conseil municipal du mois de juillet, et le montant est de 10 276 659 euros et non pas 13 000 000 euros. Le budget initial a été respecté.

- Pour les Bains et spas de La Plagne, monsieur Gérard Montillet explique que les travaux ont été compliqués et qu'il a dû être pris en compte la reprise en sous-œuvre et les demandes de l'exploitant. Monsieur le maire rappelle que les assurances devraient bientôt rembourser ce qu'elles doivent à la commune.
- Monsieur le maire informe que le futur directeur général des services prendra ses fonctions le 1er août. Monsieur Silvère Say a le grade d'administrateur territorial et a une solide base juridique et des connaissances budgétaires.
- Monsieur Gérard Montillet évoque le lac vert et ses problèmes d'algues vertes surement dus à la chaleur et au manque d'eau. Les services techniques ont déjà procédé plusieurs fois au nettoyage.

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 12 AOÛT 2019

Présents : M. Jean Luc Boch, maire

MM. Patrice Merel, Gérard Montillet, Mme Christiane Charrière, adjoints

Mmes Fabienne Astier, Patricia Bérard, Corine Michelas, Evelyne Faggianelli, MM. Pierre Ougier et Joël Ougier Simonin

Excusés : Mmes Myriam Montmayeur, Marion Lizeroux, M. René Allamand

Absents : MM. Laurent Astier, Richard Broche, Stéfan Koumanov et Raphaël Ougier

1. APPEL À PROJET CHALET DES MOUTONS

Monsieur le maire rappelle l'appel d'offres lancé concernant le projet hôtelier au Chalet des Moutons suite à l'abandon d'un précédent projet. Il précise que ce site a fait l'objet d'une autorisation UTN (Unité Touristique Nouvelle) le 20 juillet 2016 autorisant « la construction d'un complexe hôtelier de 6 000 m² de surface de plancher d'hébergement touristique hors hébergement du personnel ».

Il indique que 10 dossiers sont arrivés en mairie. 2 dossiers ont été rejetés car ils sont arrivés hors délais en mairie. Ils restent donc 8 dossiers.

Monsieur le maire rappelle les critères de sélection demandés dans le cahier des charges :

- Garanties financières
 - Projet hôtelier ou para hôtelier plutôt 4 à 5 étoiles
 - Modes de gestion proposés entre gestionnaire et investisseur
 - Qualité architecturale et performance énergétique
 - Respect du calendrier (compromis en septembre/octobre), PC en novembre, début des travaux au plus tard en juin 2020
 - Secteur interstitiel entre tours et chalets
- Après délibération, le conseil communal décide d'auditionner les candidats suivants le 20 août :
- Guillaume Mulrier
 - SAS Chalet des neiges
 - C2I Tetras / Paris Society
 - Territoire et développement

2. BÂTIMENT ARNICA

Le conseil communal refuse la vente du bâtiment à M. Turbel.

Monsieur Gérard Montillet souhaite qu'il soit vérifié que la SAP ne dévie pas toute l'eau de la Lovatière pour sa retenue.

Madame Corine Michelas trouve dommage qu'il n'y ait plus de vie dans le lac vert et demande pourquoi la commune a privilégié les pratiques d'eaux vives au lieu de la faune.

Il est expliqué que cela permet aux prestataires de faire un apprentissage aux débutants avant qu'ils ne se lancent dans l'Isère.

Le bâtiment sera utilisé lors de la coupe du monde de bobsleigh prévue en janvier 2020. Puis il fera l'objet d'aménagements pour être loué aux saisonniers communaux et à l'office du tourisme à horizon fin 2020. Cela permettra d'accueillir plus de 20 saisonniers, notamment des couples.

Un appartement sommital pourrait être utilisé pour un gardien.

3. DEEP NATURE

Une présentation de Deep nature aura lieu le 23 août à 20h30. Les conseillers intéressés sont invités à se faire connaître.

4. INAUGURATION DU SKATE PARK

Elle aura lieu le 27 août à 17 heures sur site.

5. POINT SUR L'OFFICE DE TOURISME

Madame Patricia Bérard fait un point sur la dernière réunion des chefs de service de l'office du tourisme.

L'audit qualité tourisme a donné des résultats excellents. Les nouveaux plans d'aménagement de l'ancien office de tourisme ont été validés. Le chantier débutera en septembre. La fin est prévue mi-novembre.

Le projet de site internet avance bien.

Les services de l'office de tourisme étaient présents lors de la fête de l'alpage et du trail du Grand Bec.

Un travail est en cours sur l'organigramme de l'office du tourisme.

Le conseil communal souhaite que l'office de tourisme utilise le drone dont il dispose pour tourner des images promotionnelles des tyroliennes de la Plagne.

Un point est également fait concernant la via ferrata, et son utilisation par les guides.

6. POINT MUSÉE

Des visites de la maison du patrimoine sont organisées tous les mercredis matins à 10h et visite du sentier Mines de Montagne « Altitude » à 15h30 et redescente en navette.

Une visite a été organisée à la Fondation Tissière à Martigny (reconstitution d'une mine) pour enrichir la réflexion concernant l'aménagement de la maison du patrimoine.

CONSEIL COMMUNAL BELLENTRE

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 20 MAI 2019

Présents : M. Anthony Favre, maire
Mme Marie Suzanne Groetzing, adjointe, MM. Roger Poussin, Roland Richermoz, adjoints
Mmes Valérie Ferrari, Patricia Marchand Maillet, MM. Anthony Tresallet et Didier Anxionnaz, conseillers municipaux,
Absents - Excusés : Mmes Maryse Buthod, adjointe (pouvoir à Didier Anxionnaz), Sylvie Emprin et Isabelle Girod Gedda, conseillères municipales - MM. Francis Dancre (pouvoir à Roland Richermoz), Yann Allain, Jérémy Borland et Emmanuel Girond, conseillers municipaux

1. INFORMATION SUR LA RÉPONSE DE M. VINCENT ROLLAND AU SUJET DU COURRIER REÇU DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE CONCERNANT LES BOUES D'ÉPURATION

Monsieur Anthony Favre fait lecture au conseil communal de la lettre qu'il a reçue de M. Vincent Rolland et de la réponse du Ministre de l'agriculture concernant les boues d'épuration et le problème d'épandage futur qui ne sera peut-être plus toléré. Il indique que c'est le SIVU qui est concerné au premier chef mais si cette interdiction d'épandage du compost est avérée, il y aura des conséquences certaines sur le prix de l'eau si nous sommes dans l'obligation de transporter ces boues et de les faire incinérer plus loin. Dossier à suivre...

2. DATES DES STAGES 2019 PROPOSÉS PAR L'APT- TV CONCERNANT LE BUCHERONNAGE

L'APT- TV a fait passer les dates des stages de bucheronnage mais qui sont déjà bien remplies voire complètes pour cette année. L'idée est de savoir si les demandeurs sont des habitués et auquel cas, nous pouvons donner un avis favorable pour qu'ils procèdent à la coupe et lorsque les pétitionnaires ne sont pas connus comme étant des habitués, de les inciter à participer aux stages.

3. POINT SUR TARIFS DES LOCATIONS COMMUNALES

Un point est fait sur les tarifs de locations des locaux communaux ; il est proposé de prendre une délibération au prochain conseil municipal afin d'entériner les tarifs suivants :

- Local coiffure aux Coches : 5 610 €/an
- Local Kiné Montchavin : 740 €/mois pendant les saisons (hiver + été) et 200 €/mois en intersaison
- 4 070€/mois si location à l'année
- Location 1 place de parking saison été : 200 € (Rappel : location 160€/mois ou location saison hiver : 265 €)
- Location local « le Seven » à Montchavin : 900 €/mois + pourcentage sur chiffre d'affaires de 2% proposé.

4. AVANCEMENTS DES PROJETS À MENER EN FONCTION DE LA RÉPARTITION DES MISSIONS ENTRE LES ÉLUS

Un grand nombre de points sont d'ores et déjà inscrits à l'ordre du jour de ce soir et seront évoqués au fur et à mesure du déroulement de la séance et un point sur des dossiers spécifiques tels le projet d'épicerie de Belleentre,

les travaux de l'espace Paradisio, ..., sera fait en fin de conseil.

5. INFORMATION SUR LE CHOIX À VENIR POUR LES RÉVERBÈRES DE LA COMMUNE

Madame Patricia Marchand Maillet présente les différents modèles et types de réverbères susceptibles d'être posés sur la commune et demande l'avis des conseillers sur le modèle à retenir.

Une question est également posée sur la possibilité de couper l'éclairage public, comme cela se fait sur d'autres communes alentours à partir d'une certaine heure, cela permettrait certainement de faire des économies mais aussi de préserver la planète. L'idée est trouvée bonne mais cela nécessiterait de revoir toute l'installation.

Dossier à suivre ...

6. INFORMATION SUR LA RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU COMPLEXE PARADISIO

Un point est fait sur le compte rendu de la réunion technique avec un hiver plutôt positif dû au bon fonctionnement des soins et du SPA ; plus de publications sur les réseaux sociaux et présence de Récréa aux pots d'accueil et sur l'évènement Sublicimes

Une proposition de Récréa pour la mise en place de panneaux et enseignes à mettre en attente pour le moment suite au projet de grotte à sel et d'augmentation du sauna.

7. INFORMATION SUR LE CHALET CHRONO DU STADE DE LA BUFFETTE — POINT BUDGÉTAIRE

Madame Valérie Ferrari présente le projet et les plans de la tour de chronométrage du stade de la Buffette. Elle indique que cette tour s'élèvera sur 3 étages (environ 11 m) : stockage en -1, matelas écoles et filets en rez de piste, salle de chronométrage en +1. Les premières estimations, sans les réseaux, paraissent être plus chères que les sommes inscrites au BP 2019, donc point financier à voir ces prochaines semaines, dépassement en effet au niveau de l'opération mais pas du chapitre, donc à suivre de près ; mais aujourd'hui, nous sommes la seule station sans stade, donc travaux nécessaires voire indispensables. Il est indiqué que le local restera communal avec une convention d'utilisation.

8. INFORMATION SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES CARREAUX — PROGRAMME ET DEVIS VALIDÉ POUR LE FRONT DE NEIGE DES COCHES — (PROCHAINE RÉUNION À VENIR 07/06/2019)

Monsieur Anthony Favre indique qu'une mission a été validée à hauteur de 15 600 € HT pour l'aménagement de la place des Carreaux.

Monsieur Anthony Tresallet approuve le fait de s'adjointer une étude paysagère et l'avis d'un paysagiste pour avoir une harmonie d'ensemble.

La prochaine réunion relative à ce dossier aura lieu le 07 juin à 9h00.

9. INFORMATION SUR LE LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS POUR LOCAL « LE SEVEN »

Une réunion est à prévoir, à compter du 27 mai en présence d'Isabelle Girod Gedda et du service « Marché Public » (Philippe David et Laurence Dupuy-Verbinnen) afin de valider l'ébauche de l'appel à projets et de déterminer les supports de publicité où faire paraître l'annonce.

10. INFORMATION SUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU RACCORDEMENT DE GOTHARD (EU)

Monsieur Anthony Favre donne la parole à monsieur Roland Richermoz qui indique que le système en place a déjà plus de 25 ans, qu'il a bien vécu mais qu'il est en « bout de course ». Plusieurs projets ont été étudiés pour succéder au système en place :

- Refaire un système identique : celui-ci demandera beaucoup plus de place qu'actuellement, or limité en périmètre, ce système ne peut pas être retenu.
- Faire une mini-Step à roseaux : ce système va coûter cher à terme donc ne peut pas non plus être retenu.
- Ramener les effluents de Gothard à l'actuelle Step des Granges : soit par la RN jusqu'à Bellentre, soit en longeant la piste cyclable au moyen de compresseurs permettant de « remonter » jusqu'à Bellentre : à l'étude.

L'intérêt de ramener ces effluents à l'actuelle Step permettrait de « grossir » les effluents qui manquent actuellement en intersaison puisque Gothard compte environ 120 habitants permanents, et cela ne changerait en rien les traitements des effluents venant majoritairement des stations pendant la saison.

Les travaux seraient à envisager sur le budget eau et assainissement : à valider et à confirmer.

Roland RICHERMOZ demande un accord de principe du conseil communal pour le raccordement du hameau de Gothard à l'actuelle Step des granges : le conseil communal donne un accord de principe.

Une réflexion serait à mener également dans le même temps pour le hameau de Mazuet et la maison du garde-barrière.

11. AVIS DU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT L'ESTIMATION POUR LA MISE EN SÉPARATIF DES RÉSEAUX

Monsieur Anthony Favre expose que l'estimation qui avait été faite en 2006 s'élevait à environ 500 000 € auxquels il fallait ajouter 260 000 € pour descendre les pluviales. Aujourd'hui, cette estimation est de l'ordre du million d'euros pour ces travaux.

Il résume les travaux projetés : 1 million d'euros pour les travaux de la STEP de Bonconseil, 1 million d'euros pour la mise en séparatif des réseaux de Bellentre, 1/2 million d'euros pour les travaux de Gothard.

Monsieur Roger Poussin souhaiterait qu'une optimisation des réseaux soit faite si les réseaux sont réutilisables.

Une question est alors posée quant au devenir des pavés dans Bellentre si des travaux sont réalisés ?

Monsieur Anthony Favre indique que ceux-ci seront enlevés et remplacés, car trop compliqués à entretenir, et notamment avec le déneigement l'hiver.

Monsieur Anthony Favre revient sur ces travaux concernant le budget de l'eau et indique que plusieurs positions peuvent être adoptées par le conseil communal ce soir :

- Un refus catégorique de procéder aux travaux (car pour rappel, ceux-ci ne sont pas imposés par la police de l'eau) ou
- Travaux à effectuer mais avec programmation pluriannuelle à mettre en place et calendrier à définir.

Il fait remarquer au conseil que l'on risque d'avoir des problèmes ultérieurement si nous ne prévoyons pas ces travaux, notamment si de nouvelles créations de lits venaient à voir le jour sur la commune.

Il rappelle en outre que ce problème existe et est récurrent depuis 20 ans et que cela aurait coûté moins cher à la collectivité si avait été effectué auparavant ; ceci étant dit : quelle position adoptons-nous aujourd'hui et quelle décision prenons-nous ? Repoussons-nous encore une nouvelle fois ces travaux ou décidons-nous de valider le principe de ces travaux sans forcément donner de calendrier précis en échelonnant peut-être ceux-ci sur les 6 à 8 ans à venir ?

Il rappelle en outre qu'en 2026, la compétence eau et assainissement devrait en principe être transférée à l'intercommunalité et qu'en parallèle, en 2022-2023, les 2 intercommunalités devraient voir s'opérer un rapprochement entre elles, donc cela va « bouger » et il y aura nécessairement répercussion au niveau du prix de l'eau. Le conseil communal donne son accord de principe pour valider les travaux à échelonner sur les années à venir.

12. RAPPEL CONCERNANT LE TABLEAU DES PERMANENCES POUR LA TENUE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 26 MAI

Monsieur Anthony Favre rappelle le planning pour la tenue du bureau de vote le 26 mai prochain lors des élections européennes et se permet d'insister de nouveau sur la nécessité de demander la présentation de la carte d'identité aux administrés qui se présenteront pour voter ce jour-là.

13. INFORMATION CONCERNANT LA FERMETURE DES MAIRIES DE LA PLAGNE TARENTOISE LES 31 MAI ET 16 AOÛT

Les conseillers communaux sont informés que toutes les mairies de la commune de La Plagne Tarentoise seront fermées au public les vendredis 31 mai et 16 août à l'occasion des ponts de l'Ascension et de l'Assomption.

14. BILANS DES CINÉMAS

Comme à la fin de chaque saison, un bilan vidéo a été réalisé par le projectionniste en place et est projeté aux conseillers. Il s'agit de Quentin qui a succédé à Gaël pour cette saison d'hiver et il reviendra également travailler pour la saison d'été.

15. DOSSIER FONCIERS (...)

Monsieur Roger Poussin indique que beaucoup de dossiers vont être présentés lors de la séance du CM du 03 juin et notamment :

- Des dossiers d'acquisition de biens vacants sans maître
 - Le lotissement de Montchavin avec un problème sur une parcelle de l'emprise. En effet cette dernière est « bloquée » à l'acquisition car dans une succession non réglée à ce jour ce qui va avoir pour conséquence de réduire la surface de l'un des lots du lotissement.
 - L'agrandissement du camping en cours d'étude avec des courriers envoyés aux propriétaires de parcelles.
- Monsieur Roland Richermoz indique quant à lui que quelques parcelles concernant l'emprise du projet de lotissement de Bonconseil sont en cours d'acquisition.

16. QUESTIONS DIVERSES

Comme énoncé dans le point 4, une information concernant l'avancement de divers projets en cours est faite en fin de conseil :

- **projet d'épicerie sur Bellentre** : point fait par madame Marie Suzanne Groetzinguer qui indique qu'ont été reçus 6 retours d'architecte. Un cabinet de Grenoble ayant une bonne connaissance des marchés publics et de la réglementation des ERP (Etablissements recevant du Public) a été retenu pour travailler sur le projet. En parallèle, Me Bory, l'avocate conseil de la commune a été sollicitée pour travailler sur le mode de gestion envisagé le plus adéquat pour cette épicerie. Dossier A SUIVRE
- **Projet travaux espace Paradisio** : Didier Anxionnaz rappelle le besoin de puissance électrique supplémentaire pour envisager ces travaux. Le câble est jugé insuffisant par les électriciens mais une solution alternative semble avoir été trouvée. Une réunion est à venir prochainement sur site. Dossier A SUIVRE
- Madame Valérie Ferrari annonce avancer sur ses dossiers. A SUIVRE
- **Projet rénovation ancienne fruitière de Bellentre**: monsieur Anthony Tresallet indique qu'une réunion aura lieu sur site vendredi avec l'architecte retenu pour ce projet. Dossier A SUIVRE
- **Projet parking les Coches en face du DAB, entre l'Office du Tourisme et les caisses des RM**: monsieur Roger Poussin indique qu'Eiffage a travaillé pour pouvoir réaliser un maximum de stationnements sur cette zone. Ce sont 26 places en épi qui devraient pouvoir être réalisées pour un budget d'environ 500 000 €. Une demande d'économie a été formulée afin d'essayer de trouver une solution moins coûteuse, mais c'est impossible car il ne serait pas envisageable de diminuer la largeur de la piste. Par ailleurs, un nouveau plan a été réalisé avec 11 places en longueur et une passerelle piétons ; ce projet reste en attente de chiffrage. Les demandes de devis ont été faites. Validation du conseil. Dossier A SUIVRE
- **Projet navette autonome** : Madame Patricia Marchand Maillet explique qu'une démonstration est prévue aux Coches.
- **Projet rénovation de la cuisine de la salle des fêtes de Bellentre** : Madame Patricia Marchand Maillet informe que des équipements sont à changer ; des devis seront demandés à plusieurs équipementiers tels BOSS, ALPES EQUIPEMENT CUISINE, ... pour avoir des devis. Dossier A SUIVRE

• **Noms des rues** : Madame Patricia Marchand Maillet indique que ce dossier est terminé. Plaques et numéros à poser désormais par les ST.

• **Aménagement du rond-point de l'entrée de Montchavin** : un appel à idées est lancé pour « décorer » ce rond-point entrée de station ; il est proposé de faire faire une oie, ailes déployées, en bois : bonne idée mais attention aux dégradations et à la casse (des ailes notamment) ; ou une vache « Tarine couchée »... avis aux bonnes idées. Dossier A SUIVRE

• **Projet de la salle Marcel Pignard, accessibilité** : monsieur Roger Poussin indique que les architectes ont été relancés et que quelques réponses sont arrivées. Dossier A SUIVRE

• **Dates marquantes d'animation de cet été** : madame Patricia Marchand Maillet indique que cet été le mariage d'antan aura lieu le 4 août à la station et que la fête du Coq devrait avoir lieu le 14 septembre sous réserve de trouver suffisamment de personnes pour s'investir dans l'organisation et l'aide à apporter au comité des fêtes.

Sans question ni remarque, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

LA PLAGNE TARENTEAISE

Les 327 écoliers de la Plagne Tarentaise sont rentrés ce lundi 1er septembre dans des belles écoles : nouveaux portails, barrières, salles repeintes, revêtements de sols changés... 78 élèves à La Plagne, 113 à Macot, 28 à Montchavin, 20 à Bellentre, 24 à Bonconseil, 48 à la Côte d'Aime, 16 à Valezan.



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALEZAN

RÉNOVATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Les travaux de rénovation du réseau d'eau potable ont été réalisés cet été. Le réseau a été entièrement rénové avec des tuyaux en polyéthylène à haute densité (PEHD), respectueux de la nature et plus résistants à la corrosion et aux déformations du terrain. Plus de 700 ml de tuyaux, assurant le remplissage du réservoir de Valezan qui distribue l'eau potable à l'ensemble de la commune déléguée de Valezan, ont été posés.



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

REFUGE DE LA BALME

Des travaux ont été réalisés tout au long de l'année au refuge de la Balme afin d'accueillir dans de bonnes conditions les randonneurs été comme hiver et d'améliorer les conditions de travail des gardiens : mise en place de toilettes SANILIGHT à lombricompostage, réalisation d'une annexe au refuge d'une surface de 40 m² et création d'un nouvel itinéraire.

Le refuge de La Balme, situé entre les massifs du Beaufortain et de la Tarentaise sur le territoire de la commune déléguée de La Côte d'Aime est gardé de mi-juin à mi-septembre mais reste ouvert toute l'année.



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

UNE BELLE RENCONTRE

Les athlètes du Club de bobsleigh, de Luge et de skeleton (CBLs) sont venus à la rencontre des plus grands des écoles primaires de Macot et de la Plagne.

Un super après midi d'échange avec des quizz, des questions, des films, la présentation du matériel et des médailles... Les enfants étaient ravis. Suite à un tirage au sort, 3 enfants de Macot et 3 enfants de La Plagne ont gagné une invitation pour participer au stage de découverte de ces sports qui se déroulera pendant la période de Noël (ces sports sont destinés aux enfants dès l'âge de 8 ans pour certains et 12 pour les autres). Un grand merci aux athlètes : Margot Boch, Agathe Bessard, Carla Senechal, Lucas Defayet et Romain Heinrich, membres de l'équipe de France et à Alexandra Boch, présidente du CBLs, pour leur disponibilité auprès des enfants. Cette rencontre devrait être reconduite dans les autres écoles de La Plagne Tarentaise.



Les heureux gagnants de la tombola avec les athlètes.

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

PERMANENCE DU MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra une permanence en mairie le :

Jedi 17 octobre 2019 16h30 à 19h30

Vendredi 22 novembre 2019 8h30 à 11h30

Vendredi 20 décembre 2019 8h30 à 11h30

En cas d'empêchement, il pourra être remplacé par un adjoint.

Programme Automne Médiathèque La Plagne Tarentaise

Groupe de lecteurs «une montagne de livres»

site de Macot chef-lieu

Vendredis 18 octobre, 22 novembre et 20 décembre à 18h30

Séances bébés lecteurs

site de Macot chef-lieu -

Jeudis 17 octobre, 21 novembre, 19 décembre de 10h à 10h45

Croq'histoire

Site de La Côte d'Aime - en partenariat avec le relais parents-assistantes maternelles d'Aime

Vendredi 11 octobre de 9h30 à 11h

Vendredi 13 décembre de 9h30 à 11h

Après midi jeux

site de Valezan : Mercredi 23 octobre de 16h à 18h - salle des fêtes

site de La Côte d'Aime : Mercredi 30 octobre de 16h à 18h - salle des fêtes

site de Macot chef-lieu : Mercredi 13 novembre à 15h00

Soirée Pyjama

site de La Côte d'Aime

Vendredi 22 novembre - Lecture de contes de 18h à 19h

Soirée conte spectacle «Puisette et fragile»

par la compagnie Paradisiaque

site de La Côte d'Aime

Vendredi 29 novembre à 20h. Tous publics - Gratuit

Salle des fêtes de La Côte d'Aime

Murder Party/Escape Game

Ados/adultes - site de Macot chef-lieu

6 et 7 décembre à 18h (durée 3 h) - Buffet au cours du jeu - Informations et Réservations à partir du 25 novembre auprès de Philippa et Jérémy - 04.79.09.

Fête de la pomme Dimanche 20 octobre

commune déléguée de Macot chef-lieu -

Place du village

10h00 messe

11h00 course d'orientation pour les enfants à partir de 7ans - organisée par l'association les diables bleus

12h30 repas

Après-midi

Animations et jeux divers pour enfants et adultes

Démonstrations de danse

Toute la journée : Fabrication et vente de jus de pomme - animations musicales Didier et Marion Favre, Jean Luc et son orgue de Barbarie - nombreux artisans - buvettes/crêpes.

Vide grenier pour Nathan Dimanche 03 novembre

De 9h à 17h - salle polyvalente de Macot La Plagne organisé par «une bouffée d'air pour Nathan»

Réservation des places au restaurant le Riant Co-teau au 06.46.12.19.13 - 10 euros l'emplacement (3m*2m)

Buvette et snack

REPAS ET GOÛTER DES AÎNES

Bellentre : dimanche 24 novembre à 12h00 salle des fêtes.

La Côte d'Aime : dimanche 24 novembre à 14h00 - salle des fêtes.

Macot La Plagne : dimanche 1er décembre à 12h00 - salle polyvalente

Inscription en mairie jusqu'au 23 novembre 2019
Animé par Josette

Valezan : dimanche 08 décembre à 12h à l'auberge de Valezan.

DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre)

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les Versants d'Aime organise un ramassage d'encombrants sur la commune de la Plagne Tarentaise comme suit :

- Commune déléguée de Valezan :
Ramassage : **Jeudi 07 novembre**
Dépôt des encombrants : mercredi 06 novembre
- Commune déléguée de La Côte d'Aime (PréGirod, Les Moulins, Les Bergeries et Montméry)
Ramassage : **Jeudi 07 novembre**
Dépôt des encombrants : mercredi 06 novembre
- Commune déléguée de La Côte d'Aime (Pré Bérard, Pierrolaz, La Sciaz, Baguevey, Les Mariets, et le Villard)
Ramassage : **Jeudi 14 novembre**
Dépôt des encombrants : mercredi 13 novembre
- Commune déléguée de Bellentre :
Ramassage : **Jeudi 21 novembre**
Dépôt des encombrants : mercredi 20 novembre
- Commune déléguée de Macot La Plagne :
Ramassage : **Jeudi 21 novembre**
Dépôt des encombrants : mercredi 20 novembre